

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2021*

**N°109/06/2021 : DISPOSITIF "PETIT DEJEUNER DANS LES ECOLES REP -
CONVENTION ET FINANCEMENT AVEC L'ETAT"**

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2021.

Présents : 38

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Valérie CAURO

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Philippe BECADE, Jean-Pierre FOISSAC à Bernard BOUTON, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Marie-Agnès DETAILLEUR à Valérie CAURO, Mathieu PERGET à Daniel BORY, Quentin SUCAU à Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Stéphane GONZALEZ à Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL à Jacques ZAMUNER

Absent : 1

Madame, Monsieur Andréa CARO

Madame Clarisse HEULLAND donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) ou identifiées comme prioritaires par les élus et les services académiques, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Selon un rapport de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée remis à la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, le 15 mars 2018, si le chemin vers la réussite scolaire passe aussi par l'alimentation, les facteurs sociaux là encore constituent un facteur d'inégalité.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Mis en œuvre de manière progressive dans 26 départements pionniers à compter de mars 2019, la généralisation de ce dispositif à tous les départements est prévue pour la rentrée 2021.

Après une phase expérimentale menée du 16 avril au 4 juillet 2019, Montauban a déployé le dispositif « petits déjeuners » dans 9 écoles de la ville dès l'année scolaire 2019/2020.

Pour la rentrée 2021/2022, en concertation avec la Ville de Montauban, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale propose d'étendre les « petits déjeuners » à l'école Louis Aragon.

Ainsi, les écoles concernées pour la rentrée prochaine sont les suivantes :

- école primaire Georges Lapierre
- école élémentaire Jacques Brel
- école élémentaire Jean Malrieu
- école primaire Jean Moulin
- école élémentaire Jules Guesde
- école élémentaire Fernand Balès
- école élémentaire du Centre
- école élémentaire Ferdinand Buisson
- école primaire Léo Ferré
- école primaire Louis Aragon

Une convention est établie entre la collectivité et l'Education Nationale, elle reprend les conditions de mise en œuvre suivantes :

- Organisation :
 - 2 petits déjeuners par semaine, les mardi et vendredi.
 - Composition : 1 fruit (ou jus de temps en temps) + 1 biscotte + fromage (produit laitier non sucré)
 - Cuisine municipale : Achat, stockage, comptage et livraison les lundi et jeudi dans les écoles en même temps que les repas.
 - Affaires scolaires : Stockage dans l'école, acheminement vers les classes (ou autre lieu défini) par le personnel municipal entre 8h35 et 8h45.
 - Education Nationale : Petit déjeuner dans la classe (ou autre lieu) sous la responsabilité de l'enseignant à partir de 8h35.
- Financement :
 - Financement Education Nationale : 1,30€ par petit-déjeuner et par élève

Au vu de ces éléments, il vous est demandé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Education Nationale.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

05 JUL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

05 JUL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2021

Maire,
Axel de LABRIOLLE



